Mesnil-en-Ouche
COMMUNE NOUVELLE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2018

Date du Conseil Municipal :	**18 décembre 2018**	*Nombre de conseillers en exercice :*	**72**
Date de convocation :	11 décembre 2018	Nombre de présents :	46
		Nombre de représentés par pouvoir :	7
		Nombre de votants :	**53**
		Nombre d'absents :	19

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUCHE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Noël MONTIER, Maire.

Présents : ADELINE Jean-Michel, BEAUDOIN Jérôme, BENSAID Robert, BERTHE Brigitte, BERTHE Claude, BOISSIÈRE Bernard, BRUT Nicolas, BUONOMO Bernadette, CAPPELLE Hubert, COURTOUX Thomas, DECROOS Monique, DEVAUX Anthony, DORGÈRE François, DRAPPIER Michèle, DUVOUX Dominique, ESNOULT Catherine, GIBOURDEL Jean-Pierre, GOULLEY Martine, GROULT Daniel, KANEB Michèle, KIFFER Daniel, LECOMTE Alexis, LEFEBVRE Pascal, LEFRILEUX Jean-Claude, LEVEAU Dalilha, L'HOMME Roseline, MADELON Jean-Louis, MARTIN Jean, MÉRIMÉE Bruno, MICHOUX Jean-Pierre, MONTIER Jean-Noël, NÉEL Marie-Madeleine, PERDRIEL Christian, PERDRIEL Daniel, PICOT Christian, PRÉVOST Jean-Jacques, PREYRE Françoise, VAMPA Marc, VAN DEN DRIESSCHE Agnès, VANDOOREN Bernard, VANDOOREN Mathieu, VIAL Sylvie, VIALA Alain, VITTET Gérard, WERS Stanislas, WNUK Jean.

Représentés par pouvoir : BAERT Olivier (à DRAPPIER Michèle), FAUCHE Gérard (à VAMPA Marc), GRAVELAIS Edith (à L'HOMME Roseline), OGER Leïla (à MONTIER Jean-Noël), PERCQ Gérard (à BENSAID Robert), PETIT Danièle (à MADELON Jean-Louis), PROFIT Jean-François (à VAN DEN DRIESSCHE Agnès).

Absents : BACKX Olivier, BÉCHET Gaétan, BORDEAU Jean-Pierre, BRIONNE Dominique, CASSIET Daniel, DESFRESNE Anthony, EDY Noëlle, FUCHÉ Fabienne, GROULT Catherine, LEMONNIER Stéphane, LEPOITTEVIN Christophe, LEVILLAIN Jean-Pierre, MARIN Thierry, MÉRIMÉE Maxime, MESNIL Cécile, ROINSARD Roger, SCIPION Elodie, TAVERNIER Sophie, VIVIEN Vincent.

Secrétaires de séances : Martine GOULLEY, PICOT Christian

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2018

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal a été envoyé par courrier. Aucune remarque n'est apportée.
Le compte rendu est donc adopté.

ACTION SOCIALE

Présentation du bilan d'activités 2018 du service social et de la MSAP

M. le Maire présente au Conseil Municipal le nouvel assistant socio-éducatif, arrivé le 19 novembre 2018, et présente l'activité 2018 du service social et de la MSAP.

La Commune a créé son pôle social le 1er janvier 2016 et la Maison de services au public en septembre 2016 pour permettre l'accès aux droits des habitants de Mesnil-en-Ouche et favoriser le lien social entre eux. L'action sociale de Mesnil-en-Ouche est mise en œuvre par le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S), composé de 16 membres, et par la commission cohésion sociale, solidarités et santé, composée de 15 membres.

La Maison de services au public (M.S.A.P), quant à elle, a intégré les locaux de La Poste sur la commune déléguée de La Barre-en-Ouche depuis octobre 2017. La M.S.A.P compte 526 visites pour l'année 2017 contre 1089 visites pour l'année 2018.

Les profils de visiteurs sont différents : il s'agit de personnes âgées de :

- 50 à 64 ans pour près de la moitié des visites ;
- 65 ans et plus pour plus de 31% des visites ;
- 25 à 49 ans pour 19% des visites ;
- Et 15 à 24 ans pour 3% des visites.

Les thématiques des demandes sont principalement le social et la solidarité ainsi que la retraite. D'autres thématiques concernent la santé, le logement, l'énergie, le droit et la justice.

L'accompagnement social individuel est assuré par l'assistant socio-éducatif de la Commune, qui a organisé 303 rendez-vous en 2018 (moyenne de deux rendez-vous par foyer accompagné). Il s'agit à 64% de rendez-vous au siège de Mesnil-en-Ouche et à 30% de visites à domicile. Toutes les communes déléguées sont concernées par cette action sociale, avec davantage d'interventions à La Barre-en-Ouche et à Beaumesnil.

L'accompagnement social individuel peut aboutir à quatre actions : l'ouverture de droits, l'accompagnement, l'attribution de bons de chauffage et de bons alimentaires.

Le C.C.A.S accorde également des secours financiers individuels pour un total de 5 000 € sur l'année 2018 (prioritairement en matière de cantine, eau, assainissement, énergie et, dans une moindre mesure, en matière de loyer, scolarité, taxe d'habitation, obsèques, et réparation de voiture).

Concernant les bons alimentaires et les bons de chauffages, 129 bons alimentaires et 14 bons de chauffage ont été distribués sur l'année 2018, pour un montant total de 4 405 € (contre 5 405 € en 2017). Ces bons sont uniquement valables chez les commerçants du territoire.

Concernant les tickets d'activité sportive ou culturelle, 71 demandes de tickets ont été enregistrées, pour un montant total de 1 420 € pour la rentrée de 2018 (contre 105 demandes en 2017). Ces tickets sont d'un montant de 20 € par enfant de 6 à 15 ans, sans condition de ressource.

Concernant les tickets activité séniors, 5 demandes de tickets ont été enregistrées pour l'année 2018, pour un montant total de 100 € (montant similaire à l'année 2017).

Enfin, concernant la participation aux voyages scolaires, une somme de 608 € a été versée sur l'année 2018 (26 demandes).

Le Conseil Municipal demande si la Commune est en contact avec « les Restos du cœur » concernant l'attribution de bons alimentaires. M. le Maire précise que la Commune est en contact avec « le Secours catholique » et « les Restos du cœur ».

M. le Maire poursuit sa présentation en précisant que le maintien à domicile et l'aide à l'autonomie demeurent un enjeu central du territoire.

Ainsi, il est proposé un service de télé sécurité « présence verte » sur Mesnil-en-Ouche. La participation du C.C.A.S est fixée à hauteur de 7,62 € par mois, par abonnement. Nous comptons 51 abonnés, pour un montant total de 4 800 € de participation du C.C.A.S.

Le C.C.A.S a participé également à hauteur de 12 000 € pour l'année 2018 au portage de repas, sans condition de ressources (contre 7 000 € en 2017). Cette participation est fixée à 3 € TTC par repas.

Enfin, différentes actions pour l'animation de la vie locale ont été mises en œuvre en 2018 : d'une part, le dispositif « séniors en vacances » en partenariat avec l'Association Nationale Chèques Vacances (ANCV), a organisé, pour la deuxième année, un voyage qui a rassemblé 46 séniors de 62 à 92 ans. D'autre part, dans le cadre du dispositif « sport pour parents isolés », une heure de zumba par semaine est organisée dans chaque pôle scolaire depuis janvier 2018.

Des rencontres intergénérationnelles ont lieu un mercredi par mois au centre de loisirs. Enfin, des ateliers de cuisine en partenariat avec 1001 légumes et des conférences en lien avec différents partenaires sont organisés au sein de la Commune dans l'objectif de proposer une animation locale.

Le Conseil Municipal demande si le budget de l'action sociale est suffisant pour développer les actions proposées. M. le Maire précise que le budget du C.C.A.S est de 157 000 €, dont l'essentiel du coût est salarial. Il est également précisé que tous les habitants du territoire sont concernés par la M.S.A.P.

En complément d'information, M. le Maire précise que les services de Mesnil-en-Ouche rencontrent les services du Département de l'Eure afin de travailler sur des sujets sociaux.

Le Conseil Municipal précise que les acteurs du pôle enfance-jeunesse travaillent en complémentarité du pôle social sur le terrain, afin de mutualiser les actions.

M. Jean-Jacques Prévost s'excuse et quitte la réunion.

Le nombre de présents est ainsi modifié :

Nombre de conseillers en exercice :	**72**
Nombre de présents :	45
Nombre de représentés par pouvoir :	7
Nombre de votants :	**52**
Nombre d'absents :	20

FINANCES

Débat sur les perspectives budgétaires 2019 et pluriannuelles

M. le Maire précise au Conseil Municipal qu'une procédure d'élaboration budgétaire a été définie avec pour objectif de voter le budget primitif 2019 de la Commune pour le 15 février 2019. Suite à un recensement des demandes d'investissement formulées par les commissions de la Commune et par les communes déléguées, la commission des finances a compilé l'ensemble des demandes. Par la suite, chaque demande a été étudiée par les commissions de la Commune.

La commission des finances a travaillé, lors de deux réunions, sur des projections budgétaires sur les cinq prochaines années. Il est intéressant de se projeter dans l'avenir pour estimer les investissements jusqu'en 2023 et pour mesurer les impacts sur les finances de la Commune (cité scolaire, revitalisation des centres-bourgs).

Ainsi, il est proposé de débattre sur les perspectives budgétaires pluriannuelles de la Commune et sur la définition des orientations pour l'année 2019. Le travail d'analyse présenté devant la commission des finances fait ressortir les éléments suivants :

D'une part, deux indicateurs seront importants au sein de cette analyse :
- la capacité d'autofinancement brute doit rester positive ;
- la capacité de désendettement (permettant de connaître le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour se désendetter en l'absence d'investissements) doit rester en dessous du seuil de vigilance de 10 ans, fixé par la Direction Générale des Finances Publiques.

D'autre part, il est précisé que le seuil de vigilance de 10 ans n'est pas un objectif à atteindre, mais un seuil à ne pas dépasser. Le Conseil Municipal précise qu'il serait intéressant que la Commune se fixe son propre seuil, à côté de celui fixé par la Direction Générale des Finances Publiques.

Concrètement, l'analyse financière de la Commune au 31 décembre 2017 fait apparaître une épargne brute (recettes de fonctionnement moins les dépenses de fonctionnement) de 670 375 €. L'épargne nette, quant à elle, est de 519 755 € (épargne brute moins le remboursement annuel du capital d'emprunt). Dans cette situation, la capacité de désendettement de la Commune, calculée en divisant le capital restant dû par l'épargne brute, est égale à moins de deux années. Enfin, l'excédent cumulé est d'un montant de 2 518 662 €.

Une analyse similaire a été établie au 31 décembre 2018, en se projetant sur plusieurs mois. L'épargne brute, l'épargne nette et l'excédent cumulé sont légèrement à la baisse en comparaison avec l'année 2017. La capacité de désendettement est annoncée à trois ans.

Pour permettre de conserver à l'avenir une situation durable pour les finances de la Commune, il est nécessaire de maîtriser les dépenses de fonctionnement, c'est-à-dire de conserver le niveau de dépenses constaté en 2018 avec une augmentation annuelle plafonnée à 1,2 % correspondant à l'inflation (sauf les intérêts d'emprunt en fonction des choix opérés en investissement).

De plus, conformément aux décisions du Débat d'Orientation Budgétaire, des perspectives sont construites sur la base de taux d'imposition constants, en évitant d'avoir recours à une augmentation de la pression fiscale. Dès lors, une augmentation annuelle des recettes de fonctionnement de 0,5 % a été prise en compte dans cette projection, correspondant à l'évolution des bases de la taxe foncière et des tarifs des services de la Commune.

Seule une gestion stricte des dépenses de fonctionnement peut permettre d'atteindre cet objectif de maintien du niveau de fiscalité, tout en permettant de financer des investissements.

Concernant les dépenses d'investissement, il est impératif de prévoir deux types d'investissement dans les prochains budgets de la Commune :
- des investissements courants, afin de permettre l'amélioration du patrimoine de la Commune et la poursuite d'opérations sur plusieurs années, notamment en ce qui concerne les églises, les cimetières, les réseaux d'électrification, les salles des fêtes, les logements communaux, les services techniques, les équipements scolaires et enfance-jeunesse, l'accessibilité, et la défense incendie. Pour faciliter le travail des commissions, M. le Maire propose d'adopter des enveloppes annuelles pour chaque type d'investissement, afin de favoriser une programmation pluriannuelle de ces dépenses.

- des investissements structurants et exceptionnels, d'un montant plus important ou à caractère exceptionnel. Ces investissements seront principalement la création du campus scolaire et les opérations relatives à la revitalisation des deux centres-bourgs de Mesnil-en-Ouche.

Les investissements de la Commune seront financés par les recettes annuelles d'investissement (taxe d'aménagement, FCTVA), les subventions liées à des investissements, l'excédent dégagé chaque année par le budget de fonctionnement, la consommation d'une partie de l'excédent cumulé et le recours à des emprunts.

La situation actuelle de la Commune fait apparaître un très faible niveau d'endettement. Pour permettre la mise en œuvre d'un programme d'investissement pour les prochaines années, il est tout à fait envisageable d'avoir recours à l'emprunt de façon significative et notamment pour des projets structurants, dont le financement est envisageable sur le long terme.

M. le Maire indique qu'il faut néanmoins envisager deux hypothèses :
- le maintien strict des dépenses de fonctionnement ;
- l'augmentation des dépenses de fonctionnement vers 2022 suite à la création du campus scolaire.

Dans la première hypothèse, il serait constaté un allongement progressif de la capacité de désendettement pour atteindre 8 ans en 2023. A cette même date, et dans cette situation, l'excédent cumulé serait réduit à 681 717 €.

Dans la seconde hypothèse, l'excédent cumulé, en 2023, serait réduit à 481 717 € alors que la capacité de désendettement attendrait le seuil de vigilance de 10 ans.

Le Conseil Municipal demande si les amortissements sont pris en compte dans l'analyse financière. M. le maire précise que les amortissements n'apparaissent pas en matière d'analyse financière, étant un échange financier qui s'équilibre en dépenses et en recettes.

De plus, le Conseil Municipal précise que l'analyse prend en compte une augmentation de 1,2 % des dépenses de fonctionnement. Or, un taux de 1,9 % serait plus réaliste afin de tenir compte de l'inflation anticipée par les économistes.

Si l'on augmente à l'avenir les dépenses de fonctionnement, il faut une solution pour compenser cette hausse :
- soit avoir une action conséquente pour réduire les dépenses de fonctionnement ;
- soit augmenter les recettes de fonctionnement (à titre d'information, l'augmentation d'un point des taxes foncières permettrait 40 000 € de recettes supplémentaires) ;
- soit diminuer le montant des investissements annuels.

M. le Maire rappelle que le volume global des investissements réalisés entre 2016 et 2018 s'élève à environ 600 000 € TTC chaque année. Toutefois, un certain nombre d'investissements structurants (pôle socio-culturel, agence postale communale, PLU) ont fait l'objet de reports réguliers ces dernières années ; ils représentent un volume d'investissement de 1 000 000 € à prévoir en 2019.

Les futurs investissements structurants qui peuvent être anticipés sont :
- le comblement de la marnière ouverte près de Pierre-Ronde, la construction de nouveaux vestiaires au stade de football de la Commune, une opération de signalétique locale pour une enveloppe estimée à 400 000 € TTC en 2019 ;
- la viabilisation et l'aménagement du terrain appartenant à la Commune dans le centre-bourg de La Barre-en-Ouche, pour lequel on peut provisionner une somme de 1 000 000 € en 2020 ;
- la construction du campus scolaire, dont les travaux sont estimés à 2 600 000 € TTC en 2021 ;
- la réalisation d'opérations en faveur de la revitalisation des centres-bourgs de La Barre-en-Ouche et de Beaumesnil, pour lesquelles on peut provisionner une somme de 1 000 000 € en 2022 ainsi qu'en 2023.

Détermination des enveloppes d'investissement 2019

M. le Maire précise qu'en fonction des capacités d'investissement de la Commune, la commission des finances a proposé d'accorder une enveloppe pluriannuelle de 800 000 € pour les investissements courants. C'est un montant plus important que ce qui a été réalisé depuis 2016, mais qui permettrait de faire face aux nombreuses demandes exprimées. Ces montants d'investissement sont possibles si l'on maintient strictement le niveau des dépenses de fonctionnement.

Après un débat au sein du Conseil Municipal, la proposition de diminuer le montant de l'enveloppe correspondant aux investissements courants ressort, dans l'objectif de préserver les capacités financières de la Commune dans l'avenir, tout en conservant la capacité de porter des investissements structurants. Le montant de 600 000 € est proposé pour cette enveloppe.

M. le Maire propose de délibérer sur le choix d'une enveloppe pluriannuelle fixée à 600 000 € ou à 800 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à la majorité (30 voix pour, 20 contre et 2 abstentions) le choix de fixer le montant de l'enveloppe pluriannuelle consacrée aux investissements courants à 600 000 €.

Décision modificative n°3-2018 au budget principal

M. le Maire précise au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative au budget principal pour permettre de prendre en charge le dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties au profit des jeunes agriculteurs mis en place par la Commune, pour un montant de 2 579,00 €. La décision modificative permettra également de prendre en charge le paiement des intérêts courants non échus qui s'appliquent sur les emprunts de la Commune, pour un montant de 2 790,90 € et l'augmentation des recettes liées aux produits exceptionnels pour équilibrer ces dépenses, pour un montant de 5 369,90 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la décision modificative n°3-2018 au budget principal.

Décision modificative n°1-2018 au budget annexe Assainissement La Barre-en-Ouche

M. le Maire précise au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative au budget annexe Assainissement La Barre-en-Ouche pour permettre l'actualisation du montant du remboursement des charges de personnel au budget principal, pour un montant de 1 610 € et pour permettre l'augmentation du montant des redevances perçues pour équilibrer ces opérations, pour un montant de 1 610 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la décision modificative n°1-2018 au budget annexe Assainissement La Barre-en-Ouche.

Décision modificative n°1-2018 au budget annexe Assainissement Beaumesnil

M. le Maire précise au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative au budget annexe Assainissement de Beaumesnil pour permettre le paiement des intérêts courants non échus qui s'appliquent sur les emprunts du service assainissement, pour un montant de 631 € et pour permettre la réduction du compte des dépenses diverses pour équilibrer ces opérations, pour un montant de 631 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la décision modificative n°1-2018 au budget annexe Assainissement Beaumesnil.

Décision modificative n°3-2018 au budget annexe Cabinet médical Beaumesnil

M. le Maire précise au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative au budget annexe Cabinet médical Beaumesnil pour mettre en adéquation le budget primitif avec le montant de l'emprunt contracté par la Commune. En effet, il avait été prévu au budget un emprunt de 320 375 € (incluant la somme de 375 € de cautionnement du cabinet médical) ; après une analyse plus fine du financement du projet, l'emprunt a été réalisé à hauteur de 340 000 €.

Aussi, M. le Maire propose une augmentation des dépenses au compte « Constructions » pour un montant de 19 625 € et une augmentation des recettes au compte « Emprunts » pour le même montant.

Note des services : une dissociation du montant de cautionnement du cabinet médical pour un montant de 375 € doit être effectuée en dépenses et en recettes, en supplément des 19 625 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la décision modificative n°3-2018 au budget annexe cabinet médical Beaumesnil.

Modification du champ d'application des amortissements

M. le Maire propose au Conseil Municipal de concentrer les amortissements sur les seuls immeubles de rapport, c'est-à-dire apportant un loyer. En effet, les amortissements génèrent d'importantes dépenses de fonctionnement qui sont affectées en recettes d'investissement. A terme, cette situation pourrait déséquilibrer le budget de la Commune dans le cas d'une baisse de son niveau d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la modification du champ d'application des amortissements.

INTERVENTION

Intervention de l'adjudant-chef Déjardin

M. le Maire présente au Conseil Municipal l'adjudant-chef Déjardin, commandant la brigade de gendarmerie de Mesnil-en-Ouche, qui souhaite informer les élus du bilan de l'activité de la brigade sur l'année 2018.

A ce titre, différentes statistiques sont présentées au Conseil Municipal : d'une part, certaines infractions sont en baisse en 2018 (84 cambriolages cette année contre 122 en 2017, baisse des excès de vitesse), alors que d'autres infractions connaissent une augmentation importante (dégradations, délinquance économique). Il est à noter que les violences aux femmes stagnent sur le territoire.

L'adjudant-chef Déjardin précise au Conseil Municipal qu'il est important de relayer toute information utile auprès des référents de la brigade de gendarmerie.

ÉDUCATION, ENFANCE, JEUNESSE

Signature du marché de restauration scolaire 2019-2022

M. le maire précise au Conseil Municipal que le marché de restauration scolaire de la Commune s'achèvera le 31 décembre 2018. Dès lors, une procédure d'accord-cadre a été lancée pour désigner de nouveaux prestataires pour la période 2019-2022, concernant la fourniture de repas en liaison froide pour l'école de Beaumesnil et le centre de loisirs (lot 1) et la préparation de repas sur place pour l'école de Landepéreuse (lot 2).

Suite à cette procédure, quatre candidats ont fait parvenir des offres. La Commission d'Appel d'Offres du 10 décembre 2018 a procédé à l'ouverture des plis, permettant ainsi une analyse des offres par les services de la Commune. La Commission d'Appel d'Offres réunie le 13 décembre 2018 a décidé d'attribuer l'accord-cadre à l'entreprise Convivio pour les deux lots.

Le Conseil Municipal demande des informations complémentaires sur les produits de cette entreprise. M. le Maire précise que le prestataire travaille avec la plate-forme agrilocal27 et agrilocal76, et présente l'avantage de proposer des produits locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer les marchés correspondants.

Adoption des tarifs du centre de loisirs

M. le Maire précise au Conseil Municipal que la commission éducation enfance jeunesse propose une augmentation moyenne de 3% des tarifs du centre de loisirs, permettant de suivre l'évolution du coût des prestations. Il y a donc une augmentation moyenne de 15 centimes par enfant et par famille. Il convient aussi de mettre en place une cotisation annuelle de 1 € par enfant, permettant aux familles d'inscrire leurs enfants aux différentes activités du centre de loisirs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'adoption des tarifs du centre de loisirs.

Attribution de la subvention pour les sorties et les activités du collège Jacques Daviel

M. le Maire précise au Conseil Municipal que la Commune attribue chaque année une subvention pour les sorties et les activités du collège Jacques Daviel, à La Barre-en-Ouche. Une somme maximale de 24 400 € avait été réservée lors du vote du budget primitif. Lors de la présentation du bilan de l'année 2018 et des projets 2019, le collège a mentionné un besoin de financement à hauteur de 23 617,50 €. Considérant qu'il restait un solde de 7 571,65 € sur les années antérieures, le collège sollicite une subvention à hauteur de 16 046 € pour ses sorties et activités 2019. M. le Maire indique qu'il est proposé d'attribuer la subvention sollicitée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 16 000 € pour les sorties et activités du collège Jacques Daviel.

CULTURE, SPORT ET LOISIRS

Bilan des dernières manifestations

M. le Maire présente le bilan des manifestations pour l'année 2018 de la Commune. D'une part, le 25 novembre 2018, un spectacle de Noël pour les enfants de Mesnil-en-Ouche a été organisé, en partenariat avec Pays d'Ouche en Fête.

De plus, le concert « parade fauve 14-18 » sur le thème de la première guerre mondiale, en partenariat avec l'Intercom Bernay Terres de Normandie, a été organisé le 26 novembre.

Le 27 novembre 2018, la Commune a également proposé, en partenariat avec SOLIHA, une ballade thermographique suivie d'une conférence à la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche. Enfin, la Commune a organisé la « sortie vélo » reliant tous les villages de Mesnil-en-Ouche pour le Téléthon, le 8 décembre.

DOMAINES

Rétrocession de la voirie du lotissement des Bruyères par Eure Habitat

M. le Maire rappelle que le bailleur social Eure Habitat, qui a réalisé l'opération de logements « le lotissement des Bruyères » à Beaumesnil, demande la rétrocession des espaces publics du lotissement à la Commune. Cela concerne la voirie, ainsi que les réseaux d'électricité, d'éclairage public, d'eau potable et d'assainissement et les espaces verts. La voirie sera confiée à l'Intercom Bernay Terres de Normandie. Les frais d'acte correspondant à cette rétrocession seront pris en charge par Eure Habitat. Il est donc proposé au Conseil Municipal de voter cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la rétrocession de la voirie du lotissement des Bruyères par Eure Habitat.

QUESTIONS DIVERSES

Cabinet médical de Beaumesnil : le Conseil Municipal s'interroge sur le remplacement de l'un des médecins de Beaumesnil, pour départ à la retraite. Il est mentionné qu'un candidat pourrait être opérationnel en mars 2019.

Vœux de M. le Maire de Mesnil-en-Ouche : M. le Maire précise au Conseil Municipal qu'il serait intéressant d'inviter les habitants de Mesnil-en-Ouche aux vœux du Maire de la Commune, au début de l'année 2018. Cette proposition a été validée en réunion des adjoints, ce jour. L'invitation serait effectuée via un article dans la Gazette du Pays d'Ouche.

Note des services : les vœux de M. le Maire se tiendront à 18h00, le 25 janvier 2019, à la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche.

M. le Maire déclare la séance levée à 22H30.